





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-194**

Séance publique du

2 mai 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160502- lmc188212-DE-1-1
Date de signature : 03/05/2016
Date de réception : mardi 3 mai 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : PARTENARIAT FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO DE LA ROQUE D'ANTHERON ET
LE MUSÉE GRANET EXPOSITION CAMOIN**

Le 2 mai 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/04/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Odile BONTHOUX, Madame Christine BERNARD à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Liliane PIERRON à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction Des Musées & Du Patrimoine
Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2016

Nomenclature : 7.10
Divers

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : PARTENARIAT FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO DE LA ROQUE
D'ANTHERON ET LE MUSÉE GRANET EXPOSITION CAMOIN- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de partenariat, le Musée Granet souhaite nouer un partenariat avec le Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron. Il s'agit d'un accord sur la billetterie, permettant lors d'un achat d'un billet d'entrée auprès de l'une des deux structures, de bénéficier d'un billet au tarif réduit auprès de l'autre structure pendant l'exposition d'été « Charles CAMOIN, un peintre dans sa lumière », du 11 juin au 2 octobre 2016.

Il a pour objet d'inciter le public d'une structure à se rendre sur l'autre en bénéficiant du tarif réduit.

Dans l'accord à conclure, outre le tarif réduit, les deux parties s'engagent à promouvoir cette offre sur leurs supports d'informations respectifs et aussi, auprès de la presse, des partenaires touristiques, des comités d'entreprises et des associations. La présente convention est conclue pour une période déterminée commençant dès la signature de l'accord, pour une période couvrant la durée de l'édition 2016 du Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron et la durée de l'exposition estivale du musée Granet « Charles Camoin, un peintre dans sa lumière ».

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'accord de partenariat à conclure entre le Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron et le Musée Granet / Ville d'Aix en Provence ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération.

DL.2016-194 - PARTENARIAT FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO DE LA ROQUE
D'ANTHERON ET LE MUSÉE GRANET EXPOSITION CAMOIN-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



**ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
ET LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO DE LA ROQUE D'ANTHERON**

Entre les soussignés :

MAIRIE D'AIX EN PROVENCE, collectivité territoriale dirigée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire d'Aix en Provence, représentée par : madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Adjoint au Maire déléguée au Patrimoine, secteur sauvegardé et relations avec l'atelier du Patrimoine, politique patrimoniale, embellissement de la Cité - Musées (hors Muséum d'Histoire Naturelle) Archives Municipales - Relations avec l'Hôpital - Santé dûment habilité aux fins présentes

Ci-après dénommée la «**Mairie d'Aix en Provence / Musée Granet**» d'une part,

ET

L'association Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron

Adresse : Parc du Château de Florans - 13640 La Roque d'Anthéron

Représentée par M. Michel ONORATINI en sa qualité de président

Siret : 348 026 048 000 28

Ci-après dénommée le «**Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron** », d'autre part

Ci-après dénommées ensemble les «**PARTIES**»

ARTICLE 1 OBJET

Le présent accord a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre les deux institutions. Il porte essentiellement sur la billetterie et propose pour l'achat d'un billet dans une structure, de bénéficier d'un tarif réduit dans l'autre structure.

ARTICLE 2 VALORISATION DU PARTENARIAT

Pour valoriser cet important partenariat le musée Granet / Ville d'Aix-en-Provence devra mentionner ce partenariat de billetterie sur les documents de communication édités pour l'exposition estival « Camoin dans sa lumière » :

Site internet > annonce du partenariat dans les Infos pratiques + actu sur page d'accueil

Newsletter > présence de l'offre dans 3 news

Relais Facebook et Twitter de la ville d'Aix

Mise à dispo d'une 1/2 - 3e de couv du catalogue de saison juin à dec 2016

Mention dans le dépliant d'été versions anglaise et française

Flyer spécifique diffusé par les hôtesses de billetterie

Le Festival de Piano de La Roque d'Anthéron, de la même manière, devra valoriser ce partenariat de billetterie sur les supports de communication édités pour la 36e édition du Festival :

Site internet > annonce du partenariat dans les Infos pratiques + actu sur page d'accueil

Newsletter > présence de l'offre dans 3 news

Relais Facebook et Twitter

Mise à dispo d' 1/2 page quadri dans notre brochure programme

Mention dans le dépliant programme

Flyer spécifique diffusé par les hôtesses de billetterie

ARTICLE 3 DUREE

La présente convention est conclue pour une période déterminée commençant dès la signature de l'accord pour une période couvrant la durée de l'édition 2016 du Festival de Piano de La Roque d'Anthéron et la durée de l'exposition estivale du musée Granet « Camoin dans sa lumière ».

ARTICLE 4 RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit, et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues à la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après mise en demeure restée sans réponse dans un délai d'un mois.

ARTICLE 5 REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficulté dans l'exécution des obligations figurant à la présente convention, les deux parties rechercheront avant tout une solution amiable et dans ce but désigneront un arbitre commun.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou constatation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur la validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation sera portée devant le tribunal administratif de Marseille.

Fait à Aix-en-Provence, le

En trois exemplaires originaux

POUR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

le Maire Adjoint délégué aux Musées
Marie Pierre SICARD-DESNUELLE

**POUR LE FESTIVAL DE PIANO
DE LA ROQUE D'ANTHERON**

Le Président
Michel ONORATINI

